



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association UIMM 35-56

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association UIMM 35-56

2 Allée du Bâtiment - BP 91641 - 35016 RENNES CEDEX

Ce rapport contient 16 pages

Référence : ALP/CLRM 325

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association UIMM 35-56

2 Allée du Bâtiment - BP 91641 - 35016 RENNES CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association UIMM 35-56,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UIMM 35-56 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 20 juin 2023

KPMG SA

Antoine Le Penven

Associé

UIMM 35 56	Bilan actif	N° Siret :	42221176300012
2, Allée du Bâtiment BP 91641 35016 RENNES CEDEX	Document fin d'exercice	NAF (APE) :	9411Z
		Période du au	01/01/22 31/12/22
		Tenue de compte :	EUR

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes Au 311222	Au 311221	Variation	Variation %
Capital souscrit non-appelé						
Capital souscrit non-appelé						
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	#DIV/0!
Frais d'établissement						
Frais de recherche & développement						
Concessions, brevets, licences						
Fonds commercial						
Autres immob. incorporelles			0	0	0	#DIV/0!
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	179 412	158 863	20 549	28 704	-8 155	-28%
Terrains						
Constructions						
Amortissements mobilier			0	0		
Installations techn., mat., outil	179 412	158 863	20 549	28 704	-8 155	-28%
Autres immob. corporelles						
Immob. corporelles en cours						
Avances & acomptes						
Immobilisations financières	509 286		509 286	511 786	-2 500	0%
Participations selon mise en équ.						
Autres participations						
Créances rattach. à des particip.						
Autres titres immobilisés			0	0	0	#DIV/0!
Prêts						
Autres immob. financières	509 286		509 286	511 786	-2 500	0%
					0	
TOTAL I	688 698	158 863	529 835	540 490	-10 655	-2%
Stocks et en-cours						
Matières premières & approvisionnement						
En cours de production de biens						
En cours production de services						
Produits intermédiaires & finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés/com.	0		0	0	0	#DIV/0!
Avances & acomptes versés/com.	0		0	0	0	#DIV/0!
Créances	535 754		535 754	547 795	-12 042	-2%
Clients et comptes rattachés	236 427		236 427	179 209	57 219	32%
Autres créances	299 326		299 326	368 587	-69 260	-19%
Capital souscrit -appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	#DIV/0!
Actions propres						
Autres titres	0		0	0	0	#DIV/0!
Disponibilités	1 972 107		1 972 107	1 935 104	37 004	2%
Disponibilités	1 972 107		1 972 107	1 935 104	37 004	2%
Charges constatées d'avance	972		972	810	162	20%
Charges constatées d'avance	972		972	810	162	20%
TOTAL II	2 508 833		2 508 833	2 483 709	25 124	1%
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 197 531	158 863	3 038 668	3 024 199	14 469	0%

UIMM 35 56	Bilan passif	N° Siret :	42221176300012
2, Allée du Bâtiment BP 91641 35016 RENNES CEDEX	Document fin d'exercice	NAF (APE) :	9411Z
		Période du au	01/01/22 31/12/22
		Tenue de compte :	EUR

Détail des postes	Au 311222	Au 311221	Variation	Variation %
Capital				
Capital				
Primes d'émission, de fusion				
Primes d'émission, de fusion				
Fonds Propres	166 160	166 160	0	0%
Fonds propres sans droit de reprise	166 160	166 160	0	0%
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Réserves	2 272 896	2 159 868	113 028	5%
Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserve pour investissement				
Réserve de trésorerie	460 000	460 000	0	0%
Réserve de compensation	140 000	140 000	0	0%
Réserve pour projets associatifs	400 000	400 000	0	0%
Autres réserves	1 272 896	1 159 868	113 028	10%
Report à nouveau				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	114 590	113 028	1 562	1%
Résultat de l'exercice	114 590	113 028	1 562	1%
Subventions d'investissement				
Subventions d'investissement				
Avances Permanentes				
Fonds Associatif				
Fonds associatif				
Provisions réglementées				
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES	2 553 646	2 439 056	114 590	5%
Fonds dédiés	12 741	151 640	-138 899	-92%
Fonds dédiés	12 741	151 640	-138 899	-92%
TOTAL I	2 566 387	2 590 696	-24 309	-1%
Produits émissions titres particip.				
Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées				
Avances conditionnées				
TOTAL I BIS				
Provisions pour risques	0	0	0	#DIV/0!
Provisions pour risques	0	0	0	#DIV/0!
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
TOTAL II	0	0	0	#DIV/0!
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				

Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit	0	0	0	#DIV/0!
Emprunts & dettes aup. étab. crédit	0	0	0	#DIV/0!
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours	0	0	0	#DIV/0!
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés	322 370	246 176	76 195	31%
Dettes fourniss. & cptes rattachés	322 370	246 176	76 195	31%
Dettes fiscales et sociales	2 042	1 226	816	67%
Dettes fiscales et sociales	2 042	1 226	816	67%
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes	147 868	186 101	-38 233	-21%
Autres dettes	147 868	186 101	-38 233	-21%
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL III	472 281	433 503	38 778	9%
Ecarts de conversion passif (IV)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+Ibis+II+III+IV)	3 038 668	3 024 199	14 469	0%

UIMM 35 56	Compte de résultat	N° Siret : 42221176300012
2, Allée du Bâtiment		NAF (APE) : 9411Z
BP 91641		Période du 01/01/22
35016 RENNES CEDEX	Document fin d'exercice	au 31/12/22
		Tenue de compte : EUR

Détail des postes	Au 311222	Au 311221	VARIATION	%
Montant net Chiffre d'affaires (A)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)	106 750	119 700		
Autres produits d'exploitation (B)	2 269 257	2 238 329	30 928	1%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	308 298	521 100		
Reprise /prov. & transferts charges	194 924	196 373		
Cotisations	1 397 318	1 441 437		
Cotisations sur exercices antérieurs	188 431	48 092	140 339	292%
Autres produits	180 286	31 326		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I (A+B)	2 376 007	2 358 029	17 978	1%
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers	1 907 790	1 792 820	114 970	6%
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes	1 907 790	1 792 820		
Impôts, taxes et vers. assimilés	0	0	0	0%
Impôts, taxes et vers/ assimilés	0	0		
Charges du personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortis. & provisions & engagements	20 896	109 795	-88 899	-81%
Amort. sur immobilisations	8 155	8 155		
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Reports en fonds dédiés	12 741	101 640		
Amort. pour risque et charges				
Autres charges	407 330	401 462	5 868	1%
Autres charges	407 330	401 462		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 336 016	2 304 077	31 939	1%
Résultat d'exploitation (I-II)	39 991	53 952	-13 961	-26%
Excédent ou déficits transférés III				
Déficits ou excédents transférés IV				
Produits financiers d'opérations de gestion				
Produits financiers d'autres valeurs mobil. & créances	19 602	12 070		
Autres opér. de capital				
Autres intérêts et produits assim.	343	79		
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.	57 025	48 092		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	76 970	60 241	16 728	28%
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	357			
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	357	0		
Résultat financier (V-VI)	76 613	60 241	16 371	27%
Résultat courant avant impôt (I-II-III-IV+V-VI)	116 604	114 193	2 410	2%
Produits Exceptionnels sur opérations de gestion	29	60		
Produits Exceptionnels sur opér. de capital, cess. actifs				
Produits exceptionnels sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Reprises/prov. & transf. de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	29	60	-31	-52%
Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0		
Charges Exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amort. & provis.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0	0	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	29	60	-31	-52%
Participation. des Salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les sociétés (X)	2 042	1 226		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)				
Engagements à réaliser sur ressources affectés (XII)				
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (XIII)	0	0		
Total des produits (I+II+V+VII+XI+XIII) (XIV)	2 453 005	2 418 330	34 675	1%
Total des charges (II+VI+VIII+XII) (XV)	2 338 415	2 305 303	33 112	1%
Excédent ou déficit (XIV-XV)	114 590	113 027	1 563	1%

ANNEXE AU BILAN AU 31 décembre 2022

1. Objet social et nature des activités

L'UIMM 35-56 a pour objet l'étude et la défense des droits et des intérêts économiques industriels et commerciaux, ainsi que des intérêts moraux tant collectifs qu'individuels de ses adhérents.

Elle peut exercer tous les droits prévus aux articles L.411.10 et suivants du Code du Travail et notamment acquérir à titre gratuit ou onéreux des biens meubles ou des immeubles.

Elle peut spécialement, conformément à l'Article L.411.21 du Code du Travail, adhérer à toute union de syndicats constituée dans les termes de la loi pour l'étude et la défense des intérêts professionnels généraux.

L'UIMM 35-56 est un syndicat professionnel piloté par des chefs d'entreprises. Elle représente et apporte des services aux entreprises relevant des industries et des métiers de la Métallurgie, quelle que soient leur taille, leur statut juridique et leur spécialité (Automobile, navale, aéronautique, ferroviaire, biens d'équipements, mécanique, chaudronnerie, électronique...). L'UIMM 35 – 56 fait partie d'un réseau avec l'UIMM, l'Union des syndicats au niveau national.

L'UIMM 35-56 rassemble 326 entreprises adhérentes dont 80% ont un effectif inférieur à 50 salariés. Ces entreprises emploient 24 500 salariés soit 82% des salariés sous convention collective de la métallurgie dans les deux départements. L'UIMM 35-56 est adhérente à l'UIMM Bretagne, l'UIMM nationale et aux MEDEF 35 et 56, le réseau syndical interprofessionnel.

2. Faits majeurs de l'exercice

2.1. Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

Les cotisations de l'exercice 2022 sont en hausse de +3,6 % par rapport à 2021.

2.1.1 Tenue des réunions statutaires :

2022	Bureau De 14h30 à 16h30	Comité Directeur De 16h30 à 20h30	AGO
	Présidé par		
25 Janvier	Maud HERVE	Maud HERVE	
22 Mars	Maud HERVE	Maud HERVE	
24 Mai	Maud HERVE	Maud HERVE	
21 Juin (Lorient) 56			Maud HERVE
9 et 10 Septembre (séminaire La Baule 44)		Maud HERVE	
22 novembre	Maud HERVE	Maud HERVE	

2.2. Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

2.2.2 Méthode générale

Le syndicat a arrêté ses comptes en respectant le règlement N°2009-10 du CRC afférent aux règles comptables des organisations syndicales, et à défaut, les modalités définies dans le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut, celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il pouvait être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2.3 Enregistrement des cotisations

Le Comité Directeur a décidé le 04 mars 2010 que les cotisations des entreprises adhérentes de l'UIMM 35-56 correspondent aux cotisations encaissées au cours de cet exercice (1^{er} janvier – 31 décembre) et jusqu'au 31 Janvier de l'exercice suivant. Cette année les cotisations 2022 ont été encaissées jusqu'au 3 février 2023.

Ressources de l'année	(en euros)
Cotisations reçues	1 397 068
(moins) Reversement de cotisations	375 070
Subvention reçues	308 298
Autres produits d'exploitation perçus	180 286
Produits financiers perçus	76 970
TOTAL des Ressources	2 337 692

2.2.4 Informations générales complémentaires

Il est précisé que l'UIMM 35-56 détient 30% du capital de la SCI IMMO INTERPRO, société qui ne fait l'objet d'aucun contrôle ou influence notable par l'organisation syndicale. A ce titre, elle n'est pas soumise à l'application des dispositions prévues à l'article L. 2135-2 du Code du travail.

Et l'UIMM 35 – 56 détient 12,48 % de la SAS Via Industries pour un montant de 219 K € dans ses comptes au 31/12/2022.

2.2.5 Permanence des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques (chiffres en euros)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations ou reclassement	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-		
Immobilisations corporelles	179 412		-	179 412
Immoilisations financières	511 786		2 500	509 286
TOTAL	691 198		2 500	688 698

3.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques (Chiffres en euros)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-		
Immobilisations corporelles	150 708	8 155		158 863
Immoilisations financières				
TOTAL	150 708	8 155		158 863

3.1.3 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Logiciels et progiciels	linéaire	1 an
Droit au bail		
Constructions		
Matériel et outillage industriels	linéaire	2 à 3 ans
Installations générales	linéaire	8 ans
Matériel de transport		
Matériel de bureau	linéaire	1 à 3 ans
Mobilier de bureau	linéaire	3 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4 Liste des filiales et participation

Société (chiffres en	Capital	% capital détenu	Valeur comptable nette	CA HT du dernier exercice	Résultat net du dernier	Dividendes encaissés au
Filiales (+ 50 %) VIA Industries	45 376	12,48	219 480	4 009 175	212 288	
Participations (10 à 50 %) SCI IMMO Interpro	914 694	30	274 408	336 716	199 060	57 025

3.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.1.6 Echéance des créances

Créances(a) (chiffres en euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Avances et acomptes versés	0	0	
Créances de l'actif circulant		0	
Créances clients et comptes rattachés	236 427	236 427	
Autres (1)	299 326	299 326	
Charges constatées d'avance	972	972	
TOTAL	536 725	536 725	-
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
(1) dont :	créances permanentes : 8 131 euros		
	produits à recevoir : 188 380 euros		
	Fournisseur ASP : 102 031 euros		

3.1.7 Produits à recevoir

Subventions à recevoir : 188 380 euros

3.1.7 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Placement BNP	NEANT	NEANT	-	-
Placement HSBC	NEANT	NEANT	-	-
Total	-	-	-	-

3.2. Passif

3.2.1 Tableau des variations des Fonds propres

Rubriques (chiffres en euros)	Montants début exercice	Affectation du résultats	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde au 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise :	166 160				166 160
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Autres réserves :					
Réserves pour investissement	460 000				460 000
Réserves de trésorerie	140 000				140 000
Réserves de compensation	400 000				400 000
Réserve pour projet associatif	1 159 868	113 027			1 272 895
Report à nouveau	0			0	0
Résultat de l'exercice	113 027	-113 027	114 590		114 590

3.2.2 Tableau des variations des Fonds dédiés

Rubriques (chiffres en euros)	01/01/2022 (déjà en fonds dédiés)	Report en fonds dédiés	Utilisation de fonds dédiés	31/12/2022
Subvention UIMM	151 640	12741	151640	12 741
....				
....				
Total Fonds dédiés	151640	12741	151640	12 741

12 741 € d'engagement à réaliser sur la Subvention CAT UIMM Industrie Connecte.

3.2.3 Etat des dettes

Dettes (chiffres en euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Avances et acomptes reçus	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 370	322 370		
Dettes fiscales et sociales	2 042	2 042		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	147 868	147 868		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	472 280	472 280	-	-

3.2.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Rubriques (chiffres en euros)	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs créditeurs	Fournisseurs divers	
Factures non parvenues	Fournisseurs ASP	-
Factures non parvenues	Fournisseurs divers	322 370
Total Fournisseurs et comptes rattachés		322 370

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Subvention d'exploitation

Origine	Montants en euros
Uimm Bretagne - Service Régional développement Industriel	82 500
UIMM Cat Edc	1 560
Uimm pour la plateforme Industrie connecte	24 450
Uimm Bretagne Formation Région Bretagne emploi IRB	150 000
Cfai Bretagne Prestation d'accompagnement Apprentissage	45 000
Finea 35 Instructions dossiers	4 788
	308 298

4.2. Transferts de charges et Autres produits

- ▶ Transferts de charges : 43284 € d'indemnités et avantages divers provenant de l'ASP.

Les autres produits pour 180 285.86, cette rubrique comprend notamment les produits Via Industries liés aux prestations et formations des adhérents UIMM 35-56 (143 870.65 €), les produits CETIM reversés à l'UIMM 35-56 (19 342 €),

4.3. Charges d'exploitation

- ▶ Autres achats et charges externes : 1 907 790 €. Cette rubrique comprend les frais généraux ainsi que les mises à disposition de personnel.
- ▶ Autres charges : 407 330 €. Cette rubrique correspond principalement aux cotisations reversées.

4.4. Charges exceptionnelles

RAS

5. Autres Informations

5.1. Conventions réglementées

L'UIMM 35-56 a déclaré neuf conventions réglementées. Certaines conventions sont antérieures à 2022 mais leurs effets se poursuivent sur l'exercice 2022.

5.2. Impôts Sociétés

L'UIMM 35-56 est redevable de l'impôt société au taux de 24% sur la base d'une partie des produits financiers soit 2042 € pour 2022.

5.3. Evénements significatifs postérieurs à la clôture

- Néant